



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016**

L'An Deux Mil Seize, le Mercredi 2 du mois de Novembre à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 28 Octobre 2016, à la salle du Conseil de la Mairie, Place des Anciens Combattants, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Conformément à l'Article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du Conseil Municipal est publique.

**Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :**

- Mme Béatrice BLANCO, M. Jean-Jacques SONNTAG, Mme Rachel MEUNIER-FAVIER, Mme Valérie GRANGEON, **Adjointes**
- M. Michel DURAND, M. Michel PEATIER, M. Sébastien BONNEFOI, Mme Nicole ROHMER, Mme Nathalie BARBIER, M. Alain PERRIN, M. Gilles GIRAUDON, Mme Michelle BROSSIER, Mme Paula BEM MARQUES MARTINS, Mme Brigitte DEVEAUX, **Conseillers Municipaux**

**Etait(ent) Absent(s) et/ou Excusé(s) :**

- Néant

**Procuration(s) :**

- Laura LANCRY-FORESTIER donne pouvoir à Paula BEM MARQUES MARTINS

**Secrétaire de séance :**

Paula BEM MARQUES MARTINS

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 Septembre 2016
- Décisions du Maire

ADMINISTRATION GENERALE

- Acquisition de locaux industriels et bureaux ZI Les Landes
- Cession des locaux du 3 rue Germaine Robin à Néolia

FINANCES

- Contrat d'un Emprunt nouveau d'un montant de 335 000€
- Budget Principal : Décision modificative n°3
- Vie associative : Subvention exceptionnelle UCAT
- Vie associative : Subvention exceptionnelle ST-CYP RUNNERS
- Vie associative : Subvention exceptionnelle VOLLEY

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Décembre 2016

INTERCOMMUNALITE

- Convention de mise à disposition avec Loire Forez pour l'entretien de voirie

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu sommaire des commissions municipales
- Positionnement de la municipalité sur la charte « Ma commune sans migrants »

## Délibérations du Conseil Municipal du 2 Novembre 2016

Effectif légal du conseil municipal : 19  
Nombre de Conseillers en Exercice : 16

Nombre de membres Présents	15
Nombre de suffrages exprimés	16 (15 pour la délibération N°602016)
<i>Dont nombre de Procuration(s)</i>	1
<i>Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote</i>	1 (Pour la délibération N°602016)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ARCHER Marc, Maire. Au vu de la feuille d'émargement, il a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal n'apporte aucune observation à ce que les votes aient lieu à scrutin public, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le vote à scrutin secret.

### **1. Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 Septembre 2016**

Mme Paula BEM MARQUES MARTINS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Procès –Verbal du 22 Septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des votants.

### **2. Communication du Maire**

NEANT

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **3. Acquisition de locaux industriels et bureaux Lieudit Les Landes pour la création d'un Centre Technique Municipal**

Monsieur Le Maire présente le projet du futur Centre Technique Municipal de la commune de Saint-Cyprien, au travers de l'acquisition d'un local industriel composé d'un dépôt, d'un atelier et de bureaux appartenant à la SCI ADMITERRE.

Le bâtiment d'une superficie totale de 540.68 m<sup>2</sup> est implanté sur un terrain de 3 622 m<sup>2</sup>, cadastré section AO N°300, sis Allée du Canal, Lieudit Les Landes 42160 SAINT-CYPRIEN. Les services techniques de la commune seront installés dans la « partie dépôt » d'une superficie de 369.02 m<sup>2</sup>. La « partie bureaux » sera mis à disposition du Syndicat Mixte du Bonson.

**Délibérations du Conseil Municipal du 2 Novembre 2016**

**Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

**Vu** l'avis des Domaines en date du 29 Juillet 2016, estimant la valeur vénale terrain et dépendances intégrées à 290 000€ ;

**Vu** l'accord préalable, entre le vendeur et l'acquéreur, fixant le prix à payer à 335 000€ ;

**Vu** le courrier de Monsieur Le Maire, adressé à France Domaine en date du 3 Octobre 2016 demandant l'autorisation d'acquérir ce bien ;

**Vu** l'avis complémentaire des Domaines en date du 10 octobre 2016 autorisant l'acquisition à 335 000€ ;

**Considérant** que la création d'un Centre Technique Municipal permettra à la commune de développer ses services et de réaménager son centre-bourg ;

**Considérant** que cette dépense sera inscrite au budget 2016 par décision modificative, au chapitre 21 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE**

**APPROUVE** l'acquisition de la propriété SCI ADMITERRE, sise Allée du canal à SAINT CYPRIEN (42160) au prix ferme et définitif de 335 000 euros en vue de la création d'un Centre Technique Municipal ;

**DESIGNE** Maître Dominique MAUBERT DELAMORINIÈRE de l'Office notarial SCP, 1 place de la République à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) pour représenter la MAIRIE de SAINT-CYPRIEN dans le cadre de cette transaction immobilière ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis correspondant et l'acte définitif de cette acquisition, au terme des diagnostics obligatoires à charge du vendeur.

**4. Cession du local situé sis 3 rue Germaine Robin au bailleur social Néolia**

La délibération n'a pas été rendue exécutoire. En effet, elle sera de nouveau présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

**FINANCES**

**5. Contrat d'emprunt d'un montant de 335 000€ auprès de La Banque Postale**

Monsieur Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 335 000,00€.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1 : Principales caractéristiques de contrat de prêt**

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 335 000,00 EUR  
Durée du contrat de prêt : 20 ans  
Objet du contrat de prêt : Financer les investissements (Projet du CTM)

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2037

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 335 000,00 EUR  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/12/2016 avec versement automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,14%  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : échéances constantes  
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 400,00 EUR

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

**6. Budget principal : Décision Modificative n°3**

La délibération n'a pas été rendue exécutoire. En effet, suite à la réception d'éléments nouveaux, elle sera de nouveau présentée lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Décembre 2016.

## **7. Subvention exceptionnelle Union des Commerçants et artisans du Tabot (UCAT)**

Monsieur Sébastien Bonnefoi, conseiller délégué à la vie associative, rappelle que le Conseil Municipal avait convenu, lors de sa séance du 23 Mars 2016, d'octroyer une subvention à l'Union des commerçants et artisans du Tabot dès sa création et la transmission du dossier en mairie.

L'association a été créée officiellement le 25/05/2016.

L'adresse du siège social est : Boulangerie Pilon, 1 rue de la Garenne, 42160 Saint-Cyprien.

Le numéro SIRET est 821 180 056 00011.

Le bureau est composé de : Mme Gaillard, Présidente, Mme Pilon, Secrétaire, et Mme Relave, Trésorier.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune une aide financière.

Monsieur Bonnefoi précise que la commission vie associative, qui s'est réunie le Jeudi 27 Octobre, a décidé de verser une subvention d'un montant de 300€.

**Vu** les crédits disponibles au chapitre 65 du budget primitif 2016 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE**

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'UCAT de 300€.

**AUTOIRSE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

## **8. Subvention association St-Cyp Runners**

Monsieur Sébastien Bonnefoi, conseiller délégué à la vie associative, informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association a domicilié son siège social sur le territoire de la commune.

L'association St-Cyp Runners a pour objet un rassemblement de coureurs à pied.

L'association a été créée officiellement le 04/10/2016.

L'adresse du siège social est : 7 Résidence La Becque, 42160 Saint-Cyprien.

Le bureau est composé de : M. Péatier, Président, Mme Crestey, Secrétaire, et Mme Robert, Trésorier.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune une aide financière.

Monsieur Bonnefoi précise que la commission vie associative, qui s'est réunie le Jeudi 27 Octobre, a décidé de verser une subvention d'un montant de 300€.

**Vu** les crédits disponibles au chapitre 65 du budget primitif 2016 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE (Monsieur Michel Péatier ne participant pas au vote)**

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association St-Cyp Runners de 300€.

AUTOIRSE M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

### **9. Subvention exceptionnelle Olympique Forézien Volley**

Monsieur Sébastien Bonnefoi, conseiller délégué à la vie associative, informe le Conseil Municipal que l'association Olympique Forézien Volley a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour renouveler du matériel sportif.

Monsieur Bonnefoi précise que la commission vie associative, qui s'est réunie le Jeudi 27 Octobre, a décidé de verser une subvention d'un montant de 250€.

Vu les crédits disponibles au chapitre 65 du budget primitif 2016 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE**

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Olympique Forézien Volley de 250€.

AUTOIRSE M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

## **VOIRIE**

### **10. Convention de mise à disposition des services d'une commune membre pour des missions concernant l'entretien de voirie d'intérêt communautaire**

Monsieur Jean-Jacques SONNTAG, adjoint au Maire en charge de la voirie, des réseaux et de la sécurité des biens, présente le rapport suivant :

En application des dispositions de l'article 166 de la loi sur les libertés et responsabilités locales en date du 13 août 2004, codifié au II de l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention a pour objet de définir les missions pour lesquelles les services de la Commune de ST CYPRIEN sont mis à disposition de la Communauté d'agglomération Loire Forez dans le cadre de l'exécution de la compétence entretien des voies d'intérêt communautaire.

Cette mise à disposition répond à la volonté pour Loire Forez d'assurer l'exercice de ses missions dans les meilleures conditions opérationnelles, tout en limitant dans la mesure du possible ses charges de personnel.

## Délibérations du Conseil Municipal du 2 Novembre 2016

La convention fixe également les modalités du remboursement du coût de fonctionnement du service pour l'exercice de ces missions.

Monsieur SONNTAG précise qu'à ce jour pratiquement tout est externalisé hormis la surveillance du réseau, le rebouchage des nids de poule et la rédaction des permissions de voirie.

Le coût des missions visées ci-dessus est fixé forfaitairement à 1 150,07 €.

Dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, d'autres missions seront réalisées en régie : la surveillance du réseau, le rebouchage des nids de poule, l'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale, l'élagage des arbres d'alignement, l'entretien courant des ouvrages d'art et la rédaction des permissions de voirie.

La présente convention est conclue pour une durée d'1 an, elle sera reconduite par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de 6 ans.

Les dispositions financières et modalités de versement sont énoncées dans le projet de convention en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la Convention de mise à disposition des services d'une commune membre pour des missions concernant l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ;

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à la signer.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### Commission Communication – Démocratie locale

- Le prochain bulletin en préparation comportera 40 pages et sera distribué Semaine 3.
- Site internet : 2 groupes de travail seront constitués : l'un avec des agents les jeudis après-midis, l'autre avec des élus volontaires les soirs.
- Films et photos de la commune : la commission a revu le cahier des charges avec des prestations complémentaires. Un nouveau devis sera demandé à la société retenue.

#### Commission Environnement – Cadre de vie

- Les chantiers de curage et de broyage des fossés à la charge de la commune ont pris du retard. La CUMA de Valeille et Bergeron ne peuvent plus honorer les commandes. M. Giraudon est en contact avec d'autres entreprises.

#### Commission Patrimoine bâti communal – Vie économique

- La prochaine commission est programmée le 17 Novembre. L'ordre du jour sera : le bilan 2016 et les projets 2017.



**Commission Cohésion sociale**

- Le bilan est mitigé concernant Séniors en Vacances. 24 cypriennois ont bénéficié du voyage dont 16 avec l'aide de l'ANCV.
- La semaine bleue s'est très bien passée : 40 Séniors sont venus au loto intergénérationnel en plus des 71 enfants ; 33 ont participé à la sortie au zoo et enfin 60 séniors ont assisté au spectacle au Zénith. Il est précisé que les transports sont financés par la commune.
- Le 11 Octobre, des Séniors ont mangé à la cantine dans le cadre du projet « Raconte-moi-Raconte toi ».
- Il a été commandé 126 colis de Noël pour hommes et 128 pour femmes au prix unitaire de 25€. En complément, 14 colis pour les maisons de retraite au prix de 15€.
- La prochaine commission jeunesse à la CALF se tiendra le 9 Novembre 2016.

**Commission Animations et cérémonies**

- Vœux du Maire : le traiteur retenu est le Tablier Pérignois pour un montant de 3 515€.  
Les vœux sont programmés le 6 janvier à 19h.
- Vœux du personnel : le 13 Janvier dans la salle des fêtes.
- Téléthon : le 3 Décembre 2016 : matin, dégustation de tripes (Achetées par la Mairie) à l'amicale de la Boule , puis à partir de 10h, course à pieds, exposition par Mme Dumas-Belz, tombola (lots offerts par la mairie pour 50€), animations, buvette...

**Commission Vie associative – Sport – Culture**

- Rappel des Lieues Foréziennes le 11 Novembre.
- Suite à la réunion avec les associations, le planning des salles est à jour pour 2017.
- Les primevères organisent leur arbre de Noël le 11 Décembre.

**Commission Education – Conseil municipal des enfants**

- Comme signalé lors du CM du 22 Septembre, les effectifs au restaurant scolaire restent élevés. La commission patrimoine réfléchit à des projets d'agrandissement.
- Suite à l'exercice d'intrusion à l'école, le rapport préconise la création d'une sortie de secours à l'arrière du site.
- La course des Magnolias est le 14 Novembre.
- Le directeur des temps méridiens et des TAP sera remplacé par Mme Carole Balle à partir du 2 Novembre. Elle travaillait auparavant au service périscolaire de la commune de La Fouillouse.

**Commission Voirie – Réseaux divers - Sécurité**

- La sécurisation de la rue Jean Magand est en cours. Un devis sera présenté en commission le 16 Novembre.
- Points lumineux : la 1<sup>ère</sup> phase a permis de traiter 111 points lumineux. La 2<sup>ème</sup> phase permettra de traiter 125 points lumineux.
- Les policiers municipaux de Saint-Cyprien et Bonson ont commencé leur coopération avec des contrôles de vitesse grâce à un radar loué à Saint-Just-Saint-Rambert.

Télé relève compteurs gaz

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le directeur territorial de GRDF viendra présenter au CM du 1<sup>er</sup> Décembre le dispositif de télé relève par radio des compteurs gaz.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h55.

Fait à Saint Cyprien, le 25 Novembre 2016

LE MAIRE  
MARC ARCHER

